

ACADÉMIE DE
NANTES

COLLÈGE PUBLIC 0442835t
44300 NANTES

**PROCÈS VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Quorum : 11

Numéro de séance : 3

Nombre des présents : 19

Date de convocation : 09.02.2024

Nombre d'absents excusés : 3

Présidence de : Cathy RODIER

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis			
	Vote			
	Extrait			désignation
	Motion			
1. Affaires Financières				
1.1 Tarifs participation Erasmus	Vote			
1.2 Admission en non valeur	Vote			
2. Fonctionnement et Pédagogie				
2.1 Préparation de la rentrée 2024	Voeux			
3. Questions diverses				

Annexes : TRM 2024 suite CP du 15 02 2024 – 3 vœux présentés au vote

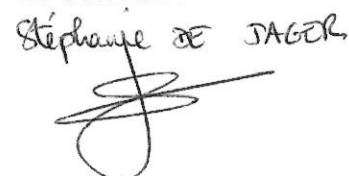
Signatures :

La Présidente
C. Rodier



La Secrétaire

Stéphanie DE JAGER



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 22 février 2024

Qualité	Titulaires	Nom – Prénom	Titulaires			Nom-Prénom	Suppléants			
			P	A	E		P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X							
	Adjoint	DE JAGER Stéphanie	X							
	Gestionnaire	KERIVEL Marie-Pierre	X							
	CPE	LOISANT Charlotte	X							
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel	X							
	Conseillère départementale	GIRARDOT-MOITIE Chloé			X					
	Adjointe au Maire Commune siège	PIAU Catherine			X					
Personnalité qualifiée										
Sous-Total			5	0	2			0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BERILLON Gwénaëlle		X						
		COMBE Benoît	X							
		TRUJILLO Flavie	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	HOUILLOT Olivier			X		GUILLON KROON Cécile	X		
		GUITTOT Pauline	X							
		MOUSSON Tristan				X				
TORNIER Claire	X									
DIX-NEUF Fabien	X									
Sous-Total			5	2	1			1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	AZIZI Lineda	X							
		BEYLAT Nathalie	X							
		HERVE Carole		X		LEROUX	X			
		MAURIN Alexandra		X		JOUVE Stéphanie	X			
		LEMONNIER Elise		X		BESLIN Lucie	X			
	LAIR Sylvia	X								
	Élèves	ABDULLA Aya	X							
		LEMONNIER Anouk	X							
Sous-Total			5	3				3	0	0
Total			15	5	3			4	0	0

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h04.

Madame De Jager, principale adjointe, est désignée secrétaire de séance.

Madame Rodier fait la modification suivante de l'ordre du jour :le point répartition SRH/ ALO est avancé avant la présentation du budget 2024. Du fait du départ de M. Ménard prévu avant la fin de séance, l'ordre est quelque peu modifié.

RUBRIQUE I. AFFAIRES FINANCIERES

1. Tarifs

Mobilité élève ERASMUS 10€/élève. Si les familles souhaitent donner plus, elles peuvent faire un don au FSE. La participation symbolique de 10€ répond à un souhait du Copil de l'établissement qui s'appuie sur des constats dans d'autres établissements de désengagements de dernière minute :

Vote

- Pour : 18
- Abstentions : 0
- Contre : 1

2. Admission en non valeur

Une famille n'a pas payé sa facture d'un trimestre de 2021-2022. L'huissier n'a pas réussi à prendre contact avec la famille qui a quitté l'établissement depuis.

Montant : 184.80 + 50.88 de frais d'huissier.

Le fonds social n'a pas pu être saisi car la famille ne s'est pas manifestée.

Madame La Principale demande aux membres du CA d'approuver l'admission en non valeur. .

Vote

- Pour : 19
- Abstentions : 0
- Contre : 0

RUBRIQUE II : AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Présentation de la rentrée 2024 : préparation

Madame La Principale précise que ces éléments ont été présenté au Conseil Pédagogique du jeudi 15 février 2024 en plénière.

Présentation par Madame la Principale des effectifs prévus par l'établissement et par l'Inspection académique. Il y a un écart entre ces deux prévisions. La problématique porte tout particulièrement sur la suppression prévue d'une division sur le niveau 4^{ème} tout comme l'an passé. D'autant que la vie de l'établissement a été perturbée par la réouverture après la rentrée de la division fermée précédemment.

Par ailleurs, les élèves du dispositif ULIS ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs par la Direction académique quand une très grande majorité des académies les intègrent. Les élèves de la communauté ROM ne sont pas non plus considérés comme EFIV, ce qui donnerait des moyens supplémentaires.

Un enseignant se dit inquiet de la structure annoncée, surtout après cette création tardive. Par ailleurs, les 29h qui doivent être données par division, seulement 26h ont été attribuées lors de cette création. Un groupe d'espagnol compte même 30 élèves.

Vœu présenté par un représentant des personnels enseignant concernant la révision de structure à 20 divisions et non 19 compte tenu des effectifs actuels :

Vote

- Pour : 18
- Abstentions : 1
- Contre : 0

M. MENARD se propose d'écrire au DASEN pour soutenir cette demande.

M. MENARD expose la fermeture de 87 classes dans le 1^{er} degré dans le département ainsi que de nombreuses divisions dans le second degré. Il prévoit un autre courrier à destination de Madame la ministre.

Madame la Principale expose le projet de réforme sur les niveaux 6 et 5 pour la rentrée 2024. Elle expose, comme l'an dernier mais texte à l'appui, que le poste de technologie est proposé à la suppression, ne pouvant être maintenu à 3HP.

Départ de M. MENARD à 19h13.

Retour à l'exposé de la ventilation prévisionnelle de la DGH sur la base des textes de la rentrée 2023 puisque les textes statuant sur la réforme annoncée ne sont pas parus.

Les enseignants exposent un vœu « Non au choc des savoirs ».

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 2
- Contre : 0

Un enseignant évoque la situation particulière du FLS au collège Simone VEIL mais également l'autonomie des établissements. Il expose le vœu « Intégration des moyens du PACTE et du dispositif Devoirs faits dans la DGH au bénéfice des élèves ».

Vote

- Pour : 6
- Abstentions : 12
- Contre : 0

2. Questions diverses

Non fourniture des « tonner » par le CD tant que le budget du département n'est pas voté, d'autant que nous n'avons pas de manuels et que le fonds de roulement est très bas dans notre collège. Comment faire ?

L'autre problème porte sur les chaises avec tablette de la salle d'éducation musicale. Elles se sont dégradées et l'entreprise a remboursé le CD44 mais ce dernier ne nous l'a pas réattribué. Comment faire, sans budget dans le collège, pour remplacer ces chaises qui deviennent dangereuses.

M. MENARD évoque une grosse difficulté budgétaire puisqu'il manque 100 millions d'euros au budget du département. Le CD44 a d'ailleurs décidé de stopper la distribution des dictionnaires aux élèves de 6^{ème} mais souhaite maintenir le prêt d'ordinateurs aux élèves boursiers ou en difficultés financières.

Afin de comprendre la DHG 2024/2025, les parents d'élèves souhaitent connaître certains éléments :

Quel est l'état des inscriptions dans chaque niveau depuis la dernière liste d'élèves fournie à Petit Gibus en janvier ?

6ème : 135

5ème : 124

4ème : 124

3ème : 141

Est-ce que des inscriptions à venir sont déjà connues ? (combien par niveau ?)

Aucune à ce jour depuis les 8 dernières mi-janvier.

Est-ce que tous les élèves refusés l'été dernier ont pu intégrer le collège suite à l'ouverture de la 5ème classe de 4ème, ou certains sont susceptibles de faire une nouvelle demande pour la rentrée prochaine ?

Toutes les inscriptions ont été prises en compte à notre connaissance

Questions des représentants des enseignants suite à l'heure d'information syndicale du 20 janvier 2024 :

1) Combien d'heure on était donné en septembre pour l'ouverture de la 5ème classe de 4ème ? (combien d'heure de différence entre ce qui s'applique actuellement et ce qui a été voté en juin au CA)

26 heures

2) Qu'est ce qui est demandé comme remonté aux chefs d'établissement par le rectorat à l'issue de ce CA ? Juste les créations et suppressions de poste ou bien le TRMD est aussi demandé et remonté ?

A la dsden c'est une prévision des créations / suppressions de poste (du fait des mutations à venir) ; puis d'une répartition pour voir à peu près la quotité des BMP / CSR / CSD, comme chaque année, sachant que cela est ajustable jusqu'à fin juin, voire au-delà comme dans notre cas cette année. C'est aussi une vue pour positionner les stagiaires et les alternants.

3) Il y a un besoin de renouvellement de chaises en salle d'éducation musicale. Les chaises avec tablettes posent un problème depuis 3 ou 4 ans. En effet, elles ne sont plus stables car le joint qui est en plastique se détend. Certaines tables penchent. A notre connaissance, le Conseil départemental a obtenu un remboursement de ce matériel depuis quelques années mais ce budget n'a jamais été alloué au collège pour racheter de nouvelles chaises.

L'année dernière (il y a deux ans peut-être), Monsieur Dixneuf a récupéré des chaises dans un autre collège qui les avait mises de côté pour les mêmes raisons mais certaines étaient encore utilisables. Il a réparé certaines de nos chaises mais maintenant il n'a plus ce qu'il faut pour en réparer de nouvelles. Comment est-il prévu de régler ce problème et à quelle échéance ?

Le problème a été abordé au CD qui a effectivement été remboursé d'une certaine somme ; nous envisageons éventuellement de remplir une fiche du registre de sécurité ; nous allons en parler d'ici la fin de semaine en réunion de direction pour trouver la meilleure solution et plus rapide comme par exemple des chaises simples le temps de trouver une meilleure solution et ne pas mettre les élèves en danger. Pour rappel si registre rempli, obligation de réunir la CHS.

4) Combien de briques de PACTE ont été attribuées à notre établissement ? Quelle est l'enveloppe d'heure de Devoirs Faits attribuée à notre établissement.

46 pactes. 183HSE(du fait de la création des Pactes à 24h).

Une élève demande si des travaux sont prévus et quand auront-ils lieu pour limiter la chaleur dans les salles de classe lors de températures extérieures élevées ?

Nous n'avons pas encore de réponse du CD44. Notre inquiétude persiste puisque le budget de CD44 n'est toujours pas voté. Par ailleurs, il a été évoqué par le CD44 de tester des filtres anti-chaleur puisque des relevés de températures élevées avaient effectués par le CD44.

Sans question supplémentaire, le conseil d'administration est clôturé à 19h53. Prochain CA du Compte Financier 2023 le jeudi 04 avril 2024 à 18h.

Maintien des 20 divisions du collège Simone Veil pour la rentrée 2024

Nous, membres du Conseil d'Administration du collège Simone Veil, apprenons que cette année encore vous voulez fermer une classe de notre collège.

Vous vous êtes trompés cette année sur vos prévisions d'effectifs, et nous affirmons qu'il en sera de même l'année prochaine.

Votre erreur de cette année a eu de lourdes conséquences organisationnelles sur notre établissement et de fortes conséquences en terme de stress pour nos élèves de 4ème dont le début d'année a été chaotique.

Loin de nous recevoir pour vous en excuser, nous apprenons que vous prévoyez à nouveau cette année de détériorer les conditions d'apprentissages de nos élèves en supprimant une division.

De nombreuses fois depuis la création de notre jeune collège qui a seulement 7 ans, vos choix de fermeture ou de non ouverture de classe ont conduit à des classes surchargées et même à l'impossibilité de scolariser dans notre établissement des élèves dépendants pourtant de notre carte scolaire.

Ainsi, à de multiples reprises, des élèves voulant s'inscrire au collège Simone Veil se sont vus refuser l'inscription car les classes étaient déjà au maximum de leur effectif, et se sont donc vus soit éloigner injustement de leur domicile soit pousser vers l'enseignement privé confessionnel.

Par le vote de ce vœu, le CA du collège Simone Veil exige au minimum 20 divisions pour l'année scolaire 2024 / 2025 au regard des effectifs actuels.

Adopté par Vote du CA du collège Simone Veil

Le 22 / 02 / 2024 à NANTES

2

- Vœu du CA du collège Simone Veil 22 février 2024 -

- Non au choc des savoirs-

Nous, personnels d'enseignement et d'éducation du collège Simone Veil, nous alarmons de la mise en place à la rentrée prochaine de la réforme dite du « choc des savoirs », en particulier le fonctionnement sous forme de groupes de niveaux sur l'ensemble des cours de français et mathématiques pour les classes de 6ème et 5ème (ainsi que les 4ème-3ème à la rentrée suivante). Nous refusons collégialement de participer à l'organisation de ces groupes de niveaux au sein de l'établissement, pour les raisons évoquées ci-après.

Une mesure injuste qui creuse les inégalités

Nous dénonçons une mesure injuste qui creuse les inégalités entre les élèves. De nombreuses études en sciences de l'éducation confirment que les groupes de niveaux avaient pour effet de creuser les écarts entre les élèves plus forts et les plus faibles et qu'ils sont surtout défavorables à ceux qui sont le plus en difficulté. Au Royaume-Uni, des études ont montré que la constitution des groupes ont tendance à reproduire les inégalités sociales, raciales, ainsi que de genre. Cette mesure nuit à la réussite des élèves les plus en difficulté. Par ailleurs, la décision de conditionner l'accès au lycée à la réussite du DNB risque de pénaliser particulièrement les élèves en situation de handicap et ceux ayant poursuivi une partie de leur scolarité en UPE2A ou NSA.

Des impacts significatifs sur l'organisation du collège

Outre le renforcement des inégalités, nous déplorons la désorganisation que cette réforme va faire peser sur notre collège. Qu'en est-il des professeurs principaux si les groupes classes n'existent plus ? Comment assurer correctement le suivi des élèves dans ces conditions ?

Par ailleurs, l'organisation des groupes de niveaux va nécessiter de mobiliser les heures de marge. Il s'agit des heures groupes, d'option ou de FLS. Nous pensons que ces heures sont plus précieuses qu'une réorganisation qui pénalise les plus faibles. C'est pourquoi nous dénonçons la suppression d'une heure de chorale et de la réduction des heures de suivi pour les élève ex-allophones. On sacrifie donc les conditions d'apprentissage des élèves les plus fragiles pour mettre en œuvre le tri des élèves dans des groupes de niveau.

Ces groupes de niveau ne vont pas permettre de mieux travailler, il s'agit uniquement de sortir de classe les élèves les plus en difficultés pour constituer des groupes avec des effectifs trop importants.

Nous voulons des moyens pour mieux accompagner les élèves

Nous pensons qu'il serait plus judicieux pour favoriser la réussite des élèves de donner des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe, augmenter le nombre d'heures en effectif réduit, et assurer le suivi des élèves qui en ont besoin en embauchant davantage d'AESH.

Adopté par Vote du CA du collège Simone Veil

Le .. / .. / .. à NANTES

Intégration des moyens du PACTE et du dispositif devoirs faits dans la DHG au bénéfice des élèves

Nous, membres du Conseil d'Administration, souhaitons que notre établissement puisse s'inscrire concrètement dans l'ambitieuse mission humaniste et républicaine de la réussite éducative pour tous.

Nous constatons que notre DHG sous sa forme actuelle n'est pas de nature à permettre une progression de qualité à tous nos élèves.

Les HSA et briques du PACTE en grande quantité, au détriment des heures postes trop peu nombreuses ont pour conséquences :

- Un nombre trop élevé d'élèves par classe
- Des difficultés à maintenir ou à créer des dispositifs de soutien, remédiation, individualisation, et d'approfondissement pour nos élèves.

Au nom de l'autonomie de l'établissement, nous, membre du CA, choisissons de convertir les briques du PACTES et les heures du dispositif devoirs faits en heures postes afin de les intégrer à la DHG et de revenir à un nombre d'HSA fonctionnel, au bénéfice des élèves de l'établissement.

Par le vote de ce vœux nous actons donc l'intégration des 46 briques du PACTE à la DHG, à raison de deux briques de PACTES pour une heure poste, soit 23 heures postes.

De même nous réintégrons les 183 heures du dispositif devoirs faits à notre DHG, soit 5,1 heures postes.

